

## **CRITÈRES D'APPRÉCIATION**

### **Diffusion du spectacle vivant / Soirée des artistes**

La commission appréciera les éléments suivants en vue d'accorder ou non l'aide à une structure et de déterminer son montant en fonction de l'enveloppe globale allouée au programme :

- Pertinence et nature du projet présenté :
  - Cohérence de l'organisation d'une soirée des artistes au sein du festival
  - Jauge et qualité d'accueil du public
  - Importance accordée aux projets des artistes « Génération SPEDIDAM » dans la programmation
  - Mise en œuvre d'actions d'amélioration de l'impact environnemental
  - Adéquation des moyens de communication et de promotion
  
- Expertise et organisation de la structure porteuse du projet :
  - Lisibilité et cohérence du projet présenté
  - Historique en termes d'affichage SPEDIDAM et de respect d'un éventuel cahier des charges SPEDIDAM dans les précédentes actions de communication de la structure
  
- Intérêt général de la profession d'artiste interprète :
  - Volume d'emploi d'artistes interprètes
  - Qualité et homogénéité des rémunérations artistiques
  - Qualité d'accueil des artistes (hébergement, transport, sonorisation, lumières, condition raccord et balances)
  - Prise de risque dans la programmation en termes de notoriété des artistes interprètes
  - Mise en valeur de répertoires originaux de création
  - Mise en valeur d'esthétiques musicales et de répertoires fragiles (peu exploités par ailleurs)
  - Recherche d'égalité homme/femme
  
- Cohérence du budget :
  - Rigueur du budget en termes d'estimation des charges
  - Proportionnalité budgétaire entre l'administratif et la technique d'une part, et l'artistique d'autre part
  - Justification de financements provenant d'autres organismes
  - Réalisme des recettes prévisionnelles
  - Proportionnalité du soutien des pouvoirs publics par rapport au budget total